



baltzinger  
btc-em  
caera  
nra  
pôle éco conseil  
sanelec

M. Pierre-Jean REYNAUD  
Tél. 03.20.33.66.99

**PREFECTURE DE L' AISNE**  
Bureau de l'Environnement et du Cadre de vie  
2 rue Paul Doumer  
02010 LAON Cedex

VILLENEUVE D'ASCQ, le 19 avril 2011


**Objet : Dossier de Demande d'Enregistrement**

*Monsieur le Préfet,*

*Conformément aux Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement, la Société S.N.E., dont le siège social est situé rue Antoine Parmentier, ZAC de la Vallée 02100 SAINT-QUENTIN, représentée par Monsieur Pierre-Jean REYNAUD en qualité de Président, dépose la présente demande d'enregistrement concernant un entrepôt situé rue Marcel Paul, ZAC de la Vallée à SAINT-QUENTIN.*

*Comme le permet l'article R-512-46-9 du Code de l'Environnement, la société S.N.E. sollicite que sa demande d'enregistrement soit instruite selon les règles de la procédure de demande d'Autorisation en raison de l'importance des aménagements sollicités concernant certaines prescriptions.*

*Le présent dossier est réalisé conformément à l'article R.512.6 du Code de l'Environnement relatif au contenu des demandes d'Autorisation.*

*Le site occupera les parcelles cadastrales 430, 431, 521 et 523 de la section ZH de la commune de SAINT-QUENTIN. *



**Sonepar Nord-Est**  
Technoparc Les Prés  
33, allée Lavoisier  
59650 Villeneuve d'Ascq  
Tél. 03 20 33 66 99  
Fax : 03 20 33 00 33

baltzinger

btc-em

caera

nra

pôle éco conseil

sanelec

*Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R. 511-9 du Code de l'Environnement, les installations seront soumises à :*

× Enregistrement au titre des rubriques :

**1510 :** *Stockage de plus de 500 t produits combustibles dans des entrepôts couverts.*

× Déclaration au titre des rubriques :

**2910-A :** *Installations de combustion au gaz naturel de puissance thermique maximale comprise entre 2 MW et 20 MW,*

**2925 :** *Atelier de charge d'accumulateurs.*

*Nous joignons à la présente, 10 exemplaires du dossier constitué pour la circonstance.*

*Conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, chaque dossier comprend les plans suivants :*

- *carte au 1/25 000<sup>ème</sup>,*
- *plan de situation au 1/2 500<sup>ème</sup>,*
- *plan des installations et des réseaux d'assainissement au 1/500<sup>ème</sup> pour lequel nous demandons une dérogation concernant l'échelle.*

*Vous en souhaitant bonne réception,*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.*

*Le Président,*  
**M. REYNAUD**